



Appel à projets PIA



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

FICHE N° 9

Disrupt Campus (2e vague)

ouverture 28/04/2017 – **clôture** 30/05/2017 – **sélection**

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none">- un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur partenaires. Les établissements peuvent être soit publics soit privés à but non lucratif.- Les regroupements d'établissements publics (comme les COMUE par exemple)- Une ou plusieurs entreprises privées, dont une peut faire partie des porteurs de projet aux cotés d'au moins un établissement d'enseignement supérieur.
Pourquoi ?	Dispositif de soutien aux formations à l'innovation numérique et à entrepreneuriat, avec des projets étudiants-entreprises au centre du cursus
Pour quels projets ?	Les « projets » sont au cœur de la démarche pédagogique d'un « Disrupt' Campus » : pendant plusieurs semaines les étudiants collaborent avec une équipe d'une entreprise pour résoudre un problème ou de saisir une nouvelle opportunité, ceci grâce au numérique, ses technologies et ses nouveaux modes d'innovation. Un projet doit si possible <u>aboutir à une preuve de concept, typiquement un prototype logiciel ou matériel testable</u> par des utilisateurs ou une adaptation d'un processus de l'entreprise.
Quel financement par le PIA ?	L'appel à projets vise à sélectionner une dizaine de projets. Il est doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros du <u>Programme d'investissements d'avenir (PIA)</u> de l'Etat. <ul style="list-style-type: none">- 100 % des coûts marginaux du projet (parmi les dépenses éligibles).- 50 % s'il s'agit d'une PME- 15 % s'il s'agit d'une grande entreprise
Quels critères de sélection ?	<p><u>La sélection des projets se fait en deux temps : (ANR)</u></p> <ul style="list-style-type: none">• première pré-sélection sur la base du dossier écrit, suivie d'audition par un comité d'experts ;• instruction détaillée du projet en vue d'une décision de financement. <p>Les critères d'appréciation des projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualité du projet pédagogique• Ambition des projets avec les entreprises• Potentiel de création d'activité économique
Qui contacter ? Où se renseigner ?	
Opérateur de l'État	Coordination de l'appel à projets adminfsn@bpifrance.fr Franck Bernard 01.41.79.88.10 - Jean-Claude Carlu 01.41.79.91.50
SGAR Occitanie	Marie-Elisabeth Borredon : marie-elisabeth.borredon@recherche.gouv.fr Christian Périgaud : christian.perigaud@recherche.gouv.fr
Documents de référence	<u>Voir sur : http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Disrupt-Campus-2e-vague-28911</u> <u>Cahier des charges : Disrupt Campuspdf 392.49 Ko</u> <u>Dossier de candidature : Disrupt' Campus zip 227.29 Ko</u>